



AIDE A L'ACHAT DU TERRITOIRE DE L'OUEST 2024 Vélo à Assistance Électrique

Aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique du Territoire de l'Ouest

Acteur majeur pour la promotion des modes de déplacement doux depuis plusieurs années, le Territoire de l'Ouest lance son nouveau dispositif « aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) »

D'un montant de 300 euros et pouvant aller à 500 euros pour les VAE spécifiques (vélo cargo, triporteurs, handibike, etc.), cette aide doit permettre à tous les habitants du Territoire de l'Ouest, sans condition de ressources, de rendre plus accessible l'achat d'un VAE.

Cette initiative vient en complément du dispositif national du "**bonus vélo à assistance électrique**" instauré par l'État.

Par cette aide, le Territoire de l'Ouest vient confirmer sa politique en faveur du vélo électrique, déjà affirmée depuis 2021 avec le service Mobi'Ouest, permettant de louer des VAE et VTTAE à moindre coût.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ A RESPECTER POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'acquisition, le VAE doit répondre aux conditions suivantes :

- Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route ;
- Répondre à la norme NF EN 15194 ;
- Être acquis par une personne physique majeure résidant sur le Territoire de l'Ouest (La Possession / Le Port / Saint-Paul / Trois Bassins / Saint-Leu) depuis plus de trois mois ;
- Être acheté chez un professionnel en état neuf ou d'occasion ;
- Ne pas utiliser de batterie au plomb ;
- Ne pas déjà avoir bénéficié de l'aide à l'acquisition du Territoire de l'Ouest à titre personnel ou pour le foyer fiscal ;
- Être acquis à partir du 01/10/2024.



Formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un VAE

Attention : *Ce formulaire doit être complété, signé puis envoyé, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandée à l'adresse suivante :*

Courrier : 1 rue Eliard Laude – BP 50049- 97822 Le Port Cedex.

À l'attention de la Direction de la Mobilité et des Transports.

Courriel : courrier@tco.re

Nom et prénom(s) du demandeur :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Je certifie l'exactitude des informations saisies

Je m'engage à ne pas céder, ni revendre le vélo dans son année d'achat

Je m'engage à ne pas déjà avoir bénéficié de l'aide à l'acquisition du Territoire de l'Ouest à titre personnel ou pour le foyer fiscal

Liste des pièces à fournir :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou titre de séjour, en cours de validité ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire ;
- Copie d'un justificatif de domicile sur le Territoire de l'Ouest (La Possession / Le Port / Saint-Paul / Trois Bassins / Saint-Leu) datant de moins de trois mois (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone) ;
- Copie du dernier avis d'imposition ;
- Copie de la facture du cycle : la facture doit notamment mentionner le nom, le prénom, l'adresse ainsi que la référence et le prix du cycle. La date d'acquisition doit être indiquée sur la facture ;
- Certificat d'homologation du vélo à assistance électrique faisant apparaître la norme NF EN 15194.



REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) MENTIONS LÉGALES FINALITÉS DU TRAITEMENT

Le recueil de vos données personnelles a pour finalité de traiter votre demande d'attribution de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique.

Dès l'inscription auprès de la collectivité, vos données seront conservées afin d'assurer le suivi administratif.

La convention est conservée pendant la durée du traitement de la demande d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique par la Direction de la Mobilité et des Transports qui détruira toutes traces de ces dernières (version papier et informatisée) dans un délai de 1 an à partir de la date de la demande.

En cas de nécessité de conserver des données à des fins uniquement « statistiques », le Territoire de l'Ouest procédera à une anonymisation de ces dernières ou à des fins de traitement administratif (la comptabilité durée : 10 ans)

DROITS DE LA PERSONNE ET CONSENTEMENT

« Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse postale suivante : Territoire de la Côte Ouest, 1 rue Eliard Laude, 97420 Le Port. Sans réponse dans un délai raisonnable, vous pouvez contacter le DPO à l'adresse dpo@tco.re. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif (Saint-Denis de la Réunion).

Par la présente, je donne mon consentement pour l'utilisation de mes données dans le cadre des formalités et finalités décrites ci-dessus.